

**Conseil général – Réunion extraordinaire
31 mars 2022**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION¹

TENUE AU CENTRE WILLIAM RAPPARD ET SOUS FORME VIRTUELLE LE 31 MARS 2022

Président: S.E. M. Didier Chambovey (Suisse)

1 EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉCISION DE BALI SUR L'ADMINISTRATION DES CONTINGENTS TARIFAIRES – DÉCISION SUR LE PARAGRAPHE 4 DU MÉCANISME EN CAS DE SOUS-UTILISATION

1.1. Le Président a rappelé que, à la neuvième Conférence ministérielle, les Ministres avaient adopté la Décision sur l'administration des contingents tarifaires (WT/MIN(13)/39 – WT/L/914) dans laquelle le Comité de l'agriculture avait également été chargé d'examiner et de surveiller la mise en œuvre des obligations incombant aux Membres au titre de la décision.

1.2. Il avait été prescrit que la question du fonctionnement futur du paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation soit abordée pendant l'exercice d'examen. Le Président a rappelé que même si l'examen avait été achevé en décembre 2019, les Membres étaient convenus de reporter jusqu'à la fin de 2021 l'échéance pour l'adoption d'une décision concernant le fonctionnement futur du paragraphe 4 en cas de sous-utilisation. Ce point avait été traité par le Conseil général à sa réunion de novembre 2021. Lors de cette réunion, le Président du Conseil général avait rappelé aux délégations que si les Membres ne parvenaient pas à trouver un accord à la douzième Conférence ministérielle, le Conseil général devrait sans doute se pencher de nouveau sur la question, étant donné l'échéance de la fin de l'année fixée pour une décision. Il avait également rappelé que suite au report de la CM12, et à la lumière des consultations conduites par le Président du Comité de l'agriculture et de l'accord trouvé par les Membres, le Conseil général, à sa réunion extraordinaire d'urgence du 15 décembre 2021, avait accepté la prolongation exceptionnelle jusqu'au 31 mars 2022 de l'échéance fixée pour une décision sur le paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation.

1.3. Le Comité de l'agriculture avait poursuivi ses travaux sur cette question, et le Président croyait comprendre que des progrès avaient été réalisés et que les Membres étaient peut-être en mesure de prendre une décision sur ce point. Il a invité M. Marcos Da Rosa Uranga, Président du Comité de l'agriculture, à rendre compte de ces évolutions au Conseil général.

1.4. M. Marcos Da Rosa Uranga (Uruguay), Président du Comité de l'agriculture, a remercié le Président du Conseil général d'avoir convoqué la réunion extraordinaire du Conseil général à la demande du Comité, afin que les Membres approuvent l'accord par consensus trouvé à la reprise de la 100^e réunion du Comité de l'agriculture sur la question du fonctionnement futur du paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation de la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires.

1.5. Il a déclaré qu'avec cet accord, les Membres donneraient une conclusion fructueuse à un long processus entamé en 2017 par l'examen du fonctionnement de la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires, que les Ministres avaient prescrit aux paragraphes 13 à

¹ Le projet d'ordre du jour a été distribué sous la cote WT/GC/W/843.

15 de la Décision dans le but de promouvoir un processus continu d'amélioration de l'utilisation des contingents tarifaires.

1.6. Il a rappelé qu'il avait expliqué les détails du contenu du projet de décision à la réunion du Conseil général tenue le 22 novembre 2021, dont le compte rendu avait été distribué sous la cote WT/GC/M/194. Il a fait observer que le projet de décision figurant à l'annexe du document G/AG/32/Add.1 était, en substance, le même que celui que le Comité de l'agriculture avait adressé au Conseil général en novembre de l'année précédente, en annexe au document G/AG/32, et qui avait ensuite été transmis pour examen aux Ministres à la CM12, lorsqu'il était prévu qu'elle ait lieu en novembre/décembre 2021.

1.7. S'agissant du processus, il a indiqué qu'après que le Conseil général avait accepté, à sa réunion extraordinaire du 15 décembre 2021, la prolongation exceptionnelle de trois mois de l'échéance fixée pour une décision, les travaux au niveau technique s'étaient intensifiés afin de parvenir à un accord, comme pourraient le confirmer les attachés agricoles.

1.8. Outre les nombreuses et constantes consultations avec les délégations dans différents formats, le Comité avait examiné la question lors de ses cinq réunions informelles des 2 et 18 février et des 4, 15 et 28 mars 2022, ainsi qu'à sa 100^{ème} réunion formelle le 16 mars, reprise le 29 mars, date à laquelle un consensus avait finalement été trouvé. La prolongation exceptionnelle acceptée par le Conseil général en décembre 2021 s'était révélée utile, puisqu'elle avait permis aux Membres qui avaient dit avoir besoin de plus de temps pour conduire leurs consultations nationales de mieux cerner les conséquences du projet de décision, ce qui les avait aidés à mener à bien leurs procédures internes. Après des discussions constructives avec d'autres Membres, la délégation qui avait soulevé des préoccupations au sujet du projet de décision dans le document G/AG/32 avait fait preuve de flexibilité et avec permis au Comité de parvenir au consensus sur cette question ancienne.

1.9. L'intervenant a souligné que l'accord trouvé n'était pas sans importance, car il permettait de faire en sorte que le mécanisme en cas de sous-utilisation soit pleinement applicable à tous les Membres de l'OMC à l'avenir, et que les préoccupations présentées au titre de sa procédure trouvent effectivement une solution, tout en prévoyant un traitement spécial et différencié approprié pour les Membres en développement importateurs.

1.10. En outre, même si le système multilatéral ne traversait pas ses moments les plus heureux, cet accord montrait que lorsque les Membres travaillaient ensemble dans un esprit de flexibilité et de compromis, il était possible de parvenir à des résultats consensuels à l'OMC. M. Uranga a déclaré qu'il espérait que cette contribution du Comité de l'agriculture, toute modeste qu'elle fût, pourrait inspirer les Membres de l'OMC, notamment alors qu'ils entamaient des négociations pour parvenir à des résultats fructueux en matière d'agriculture et sur d'autres questions importantes et complexes à la CM12.

1.11. En tant que Président du Comité de l'agriculture, il tenait à remercier sincèrement toutes les délégations pour leur contribution à ce résultat, notamment les délégations des États-Unis, de la Chine, de l'Union européenne, de l'Ukraine, du Guatemala, d'El Salvador, de la République dominicaine, de la Barbade, de l'Afrique du Sud, du Viet Nam et de l'Inde, pour la souplesse dont elles avaient fait preuve aux différentes étapes du processus.

1.12. Dans le même esprit, il a déclaré, au risque de paraître injuste envers tous ceux qui avaient rendu possible ce résultat collectif, qu'il souhaitait saluer et remercier personnellement deux collègues: Tayutic Mena, de la délégation du Costa Rica, qui était l'architecte de la proposition qui avait été examinée par le Comité, et Greg MacDonald, de la délégation du Canada, qui avait lui aussi joué un rôle décisif et qui avait travaillé en lien étroit avec le Président pendant la dernière phase du processus qui avait débouché sur ce résultat. Il souhaitait également saluer le travail accompli par les précédentes présidentes du Comité de l'agriculture, Debora Cumes (Guatemala), Christiane Daleiden (Luxembourg) et Maria Escandor (Philippines), qui avaient joué un rôle fondamental pour faire progresser cet examen depuis ses phases initiales en 2017. Enfin et surtout, il souhaitait saluer et remercier personnellement l'ensemble de l'équipe du Comité de l'agriculture, en particulier le secrétaire du Comité, Diwakar Dixit, pour son travail inlassable et son soutien sans faille.

1.13. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

1.14. L'Inde note la proposition contenue dans le document G/AG/32 pour achever le processus d'examen prescrit aux paragraphes 13 et 14 de la Décision ministérielle de Bali intitulée "Mémoire d'accord sur les dispositions relatives à l'administration des contingents tarifaires pour les produits agricoles" tels que définis à l'article 2 de l'Accord sur l'agriculture. Plus précisément, la Décision prescrivait un examen, avant la CM12, du fonctionnement futur du paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation figurant à l'annexe A. La Décision octroyait également le droit à certains Membres, dont la liste figure à l'annexe B de la Décision, de ne pas continuer d'appliquer le paragraphe 4 en l'absence d'accord entre les Membres sur le fonctionnement futur du paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation. Nous craignons que le texte proposé dans le document G/AG/32 n'accorde pas un traitement spécial et différencié adéquat aux Membres en développement, traitement qui est par ailleurs prévu par le mécanisme en cas de sous-utilisation de la Décision de Bali, au paragraphe 4 de l'annexe A. C'est pour cette raison que l'Inde a proposé des amendements au document G/AG/32 et s'est employée à rechercher le consensus autour de ces amendements. Je conviens qu'il était trop tard. Lors de la réunion que le Comité de l'agriculture a tenue le 29 mars 2022, les Membres ont assuré, comme en témoigne également le rapport du Président du Comité de l'agriculture, que le traitement spécial et différencié prévu dans la Décision ministérielle serait préservé dans la proposition de projet révisée qui figure dans le document G/AG/32, même sans les amendements proposés par l'Inde. L'Inde croit au système commercial multilatéral fondé sur le consensus et, dès lors, se joint au consensus, étant entendu que la proposition de projet figurant dans le document G/AG/32/Add.1 sur le fonctionnement futur du paragraphe 4 de la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires et le mécanisme en cas de sous-utilisation préserve le traitement spécial et différencié pour les pays en développement Membres.

1.15. Le représentant des Philippines a fait la déclaration suivante:

1.16. Les Philippines prennent la parole pour féliciter les Membres, les délégations et le secrétariat du Comité de l'agriculture d'avoir abouti à ce résultat positif après quatre années de travail. Les Philippines, qui ont exercé la présidence du Comité avec Mme Maria Escandor au cours de l'année écoulée, ont elles aussi contribué à l'aboutissement de ce travail et à ce consensus. Nous remercions le Secrétariat et tous ceux qui ont travaillé à cette solution, ainsi que toutes les délégations qui ont coopéré pour aboutir au résultat d'aujourd'hui.

1.17. Le représentant de l'Égypte a fait la déclaration suivante:

1.18. L'Égypte souhaite adresser ses remerciements au Comité de l'agriculture et au Secrétariat pour les efforts considérables qui ont été consacrés au processus jusqu'à ce que nous soyons en mesure d'aboutir à un tel résultat sur la question de l'examen du fonctionnement de la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires. Je tiens à souligner qu'en dépit des différences légitimes entre les parties négociatrices, les Membres sont parvenus à faire converger leurs points de vue. Nous espérons que nos discussions sur d'autres sujets feront l'objet d'un même niveau de flexibilité et d'un même esprit de convergence. Permettez-moi de saisir cette occasion pour rappeler que le monde fait face à un grave problème de sécurité alimentaire. Les prix ont connu une très forte hausse et l'offre ne répond pas à la demande. Les chaînes d'approvisionnement alimentaires sont totalement menacées – mettant en péril la vie de centaines de millions de personnes dans notre région et ailleurs dans le monde. L'Égypte figure parmi les pays les plus affectés par la situation actuelle. Nous devons nous montrer à la hauteur du défi. D'ici à la CM12, cette organisation devrait pouvoir trouver une solution pratique qui contribuera à atténuer ce qui est devenu le problème extrêmement grave auquel le monde fait désormais face. Il n'y a pas de solution unique pouvant s'appliquer à tous. La solution envisagée pour résoudre ce problème devrait tenir compte du cas particulier des pays en développement qui sont importateurs nets de denrées alimentaires, surtout dans notre région. Comme l'a indiqué le Groupe africain à la dernière réunion informelle du Conseil général, 35 pays africains dépendent des denrées alimentaires importées de la région de la mer Noire. L'Égypte est de loin le premier importateur de blé et de céréales en provenance d'Ukraine et de Russie. Jusqu'à 85% de nos importations de blé et de céréales proviennent de ces deux pays. Mais nos importations alimentaires augmentent rapidement, de jour en jour. Les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 20% par rapport au mois dernier. Le problème pour nous, comme pour d'autres pays qui connaissent le même sort, pourrait avoir des répercussions hors de notre contrôle. L'Égypte doit continuer de travailler sur cette question dans les organes compétents de l'OMC et ici, au sein du Conseil général. La Conférence ministérielle doit adopter des décisions concrètes en la matière. Les PDINPA et les PMA doivent avoir les marges de manœuvre nécessaires pour assurer leur propre sécurité alimentaire. Plusieurs idées pourraient être envisagées à cet égard

– par exemple, réexaminer la création d'un fonds d'affectation spéciale renouvelable et d'une réserve alimentaire mondiale. Ces idées pourraient être étudiées en coordination avec d'autres organisations internationales et en fonction des contributions de donateurs ou d'autres ressources pour aider les pays affectés à satisfaire leurs besoins alimentaires de base et à financer leurs factures d'importation croissantes avant qu'elles n'imposent une charge insurmontable pour leurs budgets. Il est temps pour nous tous de prouver que cette organisation est pertinente et suffisamment capable de résoudre efficacement cette question très urgente, qui concerne la subsistance de millions de personnes.

1.19. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

1.20. La Chine remercie de leurs efforts et contributions le Secrétariat de l'OMC, le Président du Comité de l'agriculture et tous les Membres, en particulier ceux qui sont très préoccupés par cette question, dans un esprit constructif et coopératif. La Chine espère que le résultat positif d'aujourd'hui pourra servir d'exemple dans les négociations à venir sur des questions essentielles, par le principe du consensus et de la coopération.

1.21. Le représentant de la République de Corée a fait la déclaration suivante:

1.22. Nous tenons à faire part de notre profonde reconnaissance au Président du Comité de l'agriculture et au Secrétariat pour le travail considérable qu'ils ont accompli afin de parvenir à un consensus sur ce sujet. Le Comité de l'agriculture continue d'examiner cette question depuis plusieurs années. C'est une très bonne nouvelle pour la légitimité de cette organisation. Compte tenu des circonstances actuelles, il n'est pas improbable que nous devions tous faire face à une grave crise alimentaire l'année prochaine si l'invasion en cours de l'Ukraine par la Russie se poursuit. Ce printemps est la saison des semailles pour l'Ukraine et la Russie. Si la guerre perdure encore quelque temps, les semailles ne pourront pas avoir lieu. Cela signifie qu'il n'y aura pas de nouvelle récolte de blé et d'autres céréales en Ukraine et dans certaines parties de la Russie, d'où il résultera une grave pénurie d'approvisionnement en céréales sur le marché mondial. Actuellement, l'Ukraine et la Russie représentent quelque 30% de la production mondiale de céréales. En 2008, il y a eu une pénurie alimentaire en raison de la sécheresse en Australie et dans d'autres régions de production. En conséquence, le cours mondial du blé a augmenté de 75%. Mais cette fois-ci, en 2021 et en 2022, la pénurie alimentaire pourrait ne pas être comparable à celle que nous avons connue en 2008. Avec une baisse de 15% à 20% de la récolte de céréales cet automne, selon le scénario que je viens de décrire en raison de la guerre en cours, les prix mondiaux des céréales pourraient quintupler voire décupler l'année prochaine par rapport à leur niveau ordinaire. Cela signifie que dans certains pays en développement, dans les pays vulnérables d'Asie et d'Afrique mais aussi parmi les catégories de population vulnérables des pays développés, une situation de grave insécurité alimentaire pourrait survenir l'an prochain. Je vous prie d'envisager cette situation dans laquelle certains parents devront se coucher le soir sans savoir avec certitude comment ils nourriront leurs enfants le lendemain. Une situation d'une telle gravité nous interdit de poursuivre nos travaux comme si de rien n'était à l'OMC. C'est une situation d'urgence grave. Je souhaite donc demander à tous les acteurs chargés de l'agriculture à l'OMC et aux autres parties concernées de l'Organisation de prendre des mesures immédiates pour combattre, prévenir ou atténuer dûment la crise imminente. Un livre écrit par un microbiologiste belge, M. Peter Piot, traite des mesures à prendre en cas de pandémie imminente. Ce livre s'intitule "Une course contre la montre". Étant donné la situation actuelle de pénurie et de crise alimentaire à prévoir cet automne et l'an prochain, nous n'avons pas non plus le loisir de perdre du temps. C'est plutôt un moment qui s'apparente à une course contre la montre.

1.23. Le représentant du Paraguay a fait la déclaration suivante:

1.24. Nous saluons le travail inlassable qu'a accompli le Président du Comité de l'agriculture et les heures passées par le Guatemala, les Philippines et le Luxembourg tout au long de ce processus, qu'il a fallu de nombreuses années pour mener à bien, mais nous pouvons dire aujourd'hui qu'il en valait la peine. Nous sommes très satisfaits par le résultat et par le fait qu'aujourd'hui, nous avons prouvé qu'il est possible d'obtenir des résultats multilatéraux – même modestes – en matière d'agriculture. Nous pouvons continuer de compter sur le système pour améliorer ces résultats si nous travaillons ensemble et faisons preuve de la souplesse nécessaire pour y parvenir. Nous remercions le groupe extraordinaire de collègues chargés de l'agriculture pour leur dévouement et leurs contributions individuelles en tant que représentants de leurs diverses délégations, ainsi que pour la souplesse dont ils ont fait preuve. Nous espérons que ce ne sera que le premier résultat

fructueux sur l'agriculture cette année. Pour ce faire, si nous continuons de progresser dans l'esprit constructif et collaboratif qui nous amènés jusqu'ici, nous pensons que ce sera possible.

1.25. Le représentant du Costa Rica a fait la déclaration suivante:

1.26. Le Costa Rica félicite l'ensemble des Membres pour ce succès collectif. Le résultat d'aujourd'hui, parce qu'il est considérable, est important pour l'OMC. Après quatre années de négociations et le processus de trois mois qui est mené à bien aujourd'hui, des discussions et consultations ont eu lieu sur ce sujet. Le Comité de l'agriculture a abouti à un accord et comblé le vide réglementaire qui existait depuis Bali. Ainsi, nous pouvons dire que la décision définitive est d'application universelle. Le traitement spécial et différencié a été entièrement préservé. Le résultat est cohérent avec l'esprit du mécanisme. Nous remercions le Président du Comité de l'agriculture, M. Uranga (Uruguay) pour sa persévérance et le travail considérable qu'il a accompli afin de mener ce processus à son terme. Il faut aussi évoquer les présidentes précédentes – Mme Cumes (Guatemala), Mme Distefano (Luxembourg) et Mme Escandor (Philippines) et les collègues du Secrétariat, qui nous ont toujours soutenus tout au long de processus, ainsi que les collègues et les délégués qui ont adopté une approche constructive et flexible pour faire en sorte d'aboutir sur ce sujet. Saluons également notre collègue et ami M. Macdonald (Canada). Ce n'est pas tous les jours qu'on parvient à un résultat en matière d'agriculture dans cette maison. Aujourd'hui, nous avons remporté une grande victoire pour le système commercial multilatéral, et il y a tout lieu de la célébrer.

1.27. Le représentant du Chili a fait la déclaration suivante:

1.28. Nous félicitons tous ceux qui ont participé à cet accord, en particulier les quatre derniers présidents du Comité de l'agriculture. Dans les circonstances actuelles, qui sont à la fois tristes et inacceptables, nous pouvons continuer de discuter de la sorte. Nous croyons au multilatéralisme, surtout en ce moment. Nous devons maintenir les canaux de communication et de dialogue ouverts. Nous espérons que cette décision servira d'exemple pour d'autres importants processus de négociation en cours dans cette organisation et en matière d'agriculture.

1.29. Le représentant de la Malaisie a fait la déclaration suivante:

1.30. Ma délégation tient également à faire part de ses sincères remerciements à tous les présidents du Comité de l'agriculture, au Secrétariat de l'OMC et à tous les Membres qui ont travaillé dans un esprit constructif et ont fait preuve de souplesse pour parvenir au consensus.

1.31. Le représentant de l'Ukraine a fait la déclaration suivante:

1.32. Nous tenons à nous joindre à ces félicitations et à saluer le travail des présidents du Comité de l'agriculture et du Secrétariat. Nous saluons également les contributions de plusieurs délégations, notamment le Costa Rica, le Canada et d'autres, avec lesquelles l'Ukraine a travaillé en lien étroit pendant ce processus. Nous nous réjouissons de l'adoption de la décision d'aujourd'hui. L'Ukraine est un fervent partisan du système commercial multilatéral fondé sur des règles. Même en temps de crise, et surtout en temps de crise, nous pensons que le système, au cœur duquel se trouve l'OMC, peut apporter des avantages et des solutions. L'Ukraine et son économie sont intégrées dans le système commercial multilatéral, dans diverses chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales. Au cours des dernières années, 10% du blé, 16% du maïs et 55% de l'huile de tournesol dans le monde étaient exportés par l'Ukraine. Plus de 55% du blé ukrainien était exporté vers l'Asie et 40% vers des États d'Afrique. Toutefois, la situation a changé du tout au tout le 21 février, car la Fédération de Russie a lancé une guerre totale contre l'Ukraine, s'attaquant à sa souveraineté et à son intégrité territoriale, en violation brutale des normes et des principes du droit international ainsi que de la raison d'être et des principes de cette organisation elle-même. Du fait des actes commis par la Russie, les exportations de denrées alimentaires ukrainiennes ont été partiellement suspendues. Près de 30% de l'économie ukrainienne est déjà à l'arrêt. Le blocus des ports ukrainiens de la mer Noire et de la mer d'Azov par la Russie perturbe les exportations ukrainiennes. Les troupes russes endommagent des infrastructures critiques et ciblent des équipements agricoles pour empêcher le lancement de la période des semences, comme l'a indiqué la Corée. Et tout cela alors que le volume global de la surface agricole en Ukraine devrait diminuer de 30%.

1.33. Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour une motion d'ordre.

1.34. Le Président a répondu que la Fédération de Russie aurait la parole lorsque l'Ukraine aurait achevé sa déclaration.

1.35. Le représentant de l'Ukraine a poursuivi sa déclaration:

1.36. Si la guerre se poursuit, l'Ukraine ne sera pas en mesure de fournir au monde les 6 millions de tonnes de blé et les 15 millions de tonnes de maïs qui restent de la dernière récolte – et elle ne pourra pas pleinement semer et récolter cette année. Cela provoquera rapidement une crise humanitaire à grande échelle dans le monde, comme l'ont indiqué les délégations de la Corée et de l'Égypte, de même que les dirigeants de nombreuses organisations internationales et d'autres délégations au cours du dernier mois. Au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie, 400 millions de personnes sont menacées par un risque d'accès instable aux denrées alimentaires, de malnutrition et de famine. D'après le rapport Hunger Hotspots de la FAO et du Programme alimentaire mondial, 18 des 20 pays identifiés comme des pays qui auront probablement à faire face à des niveaux accrus d'insécurité alimentaire sont des PDINPA, comme l'a indiqué notre collègue égyptien. La guerre de la Russie contre l'Ukraine est une menace pour la sécurité alimentaire mondiale. Cesser la guerre immédiatement permettrait de protéger le monde contre la faim et la famine, et permettrait aux agriculteurs et entrepreneurs ukrainiens de reprendre le travail et de livrer des denrées alimentaires à ceux qui en ont besoin. C'est en ayant cela à l'esprit que nous serons très favorables à la poursuite des discussions sur ces questions dans cette enceinte, afin de trouver une solution durable et résilience pour combattre cette crise alimentaire.

1.37. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

1.38. À titre de motion d'ordre, je tiens à faire observer que l'intervention de l'Ukraine ainsi que certains éléments des précédentes déclarations faites par l'Égypte et par la République de Corée vont bien au-delà de l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui. Je vous prie de bien vouloir modérer la discussion du jour en conséquence et d'empêcher des délégations de transformer le Conseil général en spectacle politique. Je demande également que les déclarations qui ne relèvent pas de l'ordre du jour de cette réunion ne figurent pas dans son compte rendu.

1.39. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

1.40. Nous tenons à nous joindre aux précédentes délégations pour faire part de notre satisfaction à l'égard de ce résultat positif. L'UE se félicite de la solution trouvée et nous soutenons le texte définitif dont il a été convenu à la réunion ordinaire du Comité de l'agriculture sur l'examen de la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires, tel qu'il figure dans le document G/AG/32/Add.1. Nous souhaitons remercier le Président du Comité de l'agriculture ainsi que le Secrétariat de l'OMC pour les efforts inlassables qu'ils ont consentis afin d'inciter les Membres à trouver un consensus. C'est un exemple rare de convergence des points de vue des Membres en matière d'agriculture. Nous pouvons tous tirer des enseignements de cet exercice pour les discussions à venir sur des questions plus substantielles, dans le domaine de l'agriculture et ailleurs. Ce succès repose sur un dialogue ponctuel et la souplesse exercée pour faire aboutir le processus d'examen. Ce résultat positif démontre également l'engagement des Membres de l'OMC en faveur du système commercial multilatéral. Je souhaite ajouter que nous tenons également à réaffirmer la solidarité totale de l'UE et de ses États membres avec l'Ukraine et avec le peuple ukrainien. L'UE condamne dans les termes les plus fermes l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une atteinte grossière au droit international et à la Charte des Nations Unies, et qui menace la sécurité et la stabilité internationales. Voici désormais plus d'un mois que la Russie continue de commettre un acte d'agression flagrant contre l'Ukraine. Ces attaques ont provoqué des souffrances et des pertes en vies humaines. La guerre russe contre l'Ukraine a aussi des conséquences au-delà des frontières ukrainiennes. Elle a des répercussions en termes de sécurité alimentaire, notamment des effets sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales et sur la hausse des prix des denrées agricoles. L'UE demande à la Russie de cesser immédiatement ses actions militaires, de retirer toutes ses troupes de l'intégralité du territoire de l'Ukraine et de respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. En tout temps, la Russie doit respecter ses obligations au titre du droit international humanitaire.

1.41. Le représentant de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

1.42. Nous remercions le Président du Comité de l'agriculture, qui a supervisé ce processus, pour son rapport, notamment le rapport présenté aujourd'hui. Nous remercions les Membres d'avoir travaillé dur pour parvenir au consensus concernant le mécanisme en cas de sous-utilisation des contingents tarifaires. Nous jugeons important de préserver le traitement spécial et différencié, qui doit selon nous demeurer intégral dans toutes les décisions de l'OMC; cela reste essentiel pour aboutir au consensus à l'OMC. Nous espérons que nous pourrions désormais travailler en vue de l'objectif à long terme de réforme agricole, qui reste une priorité absolue, surtout dans la perspective de la CM12.

1.43. Le représentant du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

1.44. Le Royaume-Uni remercie les collègues qui ont travaillé si dur pour parvenir à un accord sur ce sujet. Nous sommes particulièrement reconnaissants des efforts consentis par le Président du Comité de l'agriculture, par le Secrétariat et par la délégation du Costa Rica. Nous nous réjouissons d'avoir pu aboutir à un accord sur ce point, car cela prouve ce que nous pouvons faire dans cette organisation en matière de règles de négociation en vertu desquelles nous pouvons dialoguer et commercer les uns avec les autres. Dans ce contexte, nous ne saurions rester les bras ballants face aux violations flagrantes du droit international et de la Charte des Nations Unies qu'un Membre commet à l'encontre d'un autre. Nous avons constaté ici les conséquences directes des actions commises par la Russie, qui entravent la capacité de l'Ukraine à participer pleinement aux travaux de cette institution et à remplir son rôle important pour le commerce agricole et pour l'amélioration de la sécurité alimentaire de tous les Membres. Nous avons entendu très clairement l'Égypte et la Corée parler des répercussions que tout cela produit sur la sécurité alimentaire et le commerce mondial. Nous sommes nous aussi fermement convaincus que cette organisation doit démontrer qu'elle n'est pas indifférente à cette question. Nous pensons que des mesures immédiates pour contribuer à la résoudre doivent être une priorité des discussions en matière d'agriculture. Soyons clairs. Tout cela est le résultat des actes d'un Membre – la Russie. C'est le résultat de la présence des chars russes dans les champs ukrainiens, du blocage par les navires russes des ports ukrainiens, de la destruction par les missiles russes des infrastructures ukrainiennes. Alors que la Russie continue de violer le droit international et les droits de l'homme et de commettre de nombreuses atteintes à la paix et à la sécurité, nous travaillerons avec nos alliés et nos partenaires dans l'ensemble du système multilatéral pour condamner les actes odieux de la Russie et pour l'isoler sur la scène internationale. Enfin, la meilleure chose qui peut être faite en ce moment pour veiller à ce que les marchés alimentaires mondiaux fonctionnent correctement serait que la Russie enclenche la désescalade et retire immédiatement ses troupes d'Ukraine.

1.45. Le représentant du Guatemala a fait la déclaration suivante:

1.46. Je me joins aux autres délégations et saisis l'occasion pour exprimer et faire consigner la profonde satisfaction que nous ressentons face au résultat extraordinaire obtenu aujourd'hui. J'en profite pour remercier les quatre présidents du Comité de l'agriculture qui ont participé à ce processus, notamment ma collègue, Mme Dora Cumes. Je tiens également à remercier le Secrétariat qui nous a aidés tout au long de ce processus.

1.47. Le représentant de l'Australie a fait la déclaration suivante:

1.48. L'invasion russe de l'Ukraine a un coût humanitaire catastrophique – dont les conséquences ne commencent seulement qu'à apparaître. Les organismes de l'ONU et d'autres nous alertent de plus en plus sur les fortes répercussions négatives que l'agression de la Russie contre l'Ukraine a sur la sécurité alimentaire, en faisant observer que ces pays jouent un rôle de premier plan en tant que fournisseurs de denrées essentielles, comme le blé, et que les cours mondiaux des denrées alimentaires et des carburants augmentent. Dans de telles circonstances, l'expérience montre qu'il est indispensable que les marchés restent stables, ouverts et prévisibles. L'Australie se réjouit donc sincèrement du résultat auquel est parvenu le Comité de l'agriculture cette semaine concernant le mécanisme en cas de sous-utilisation que prévoit la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires. La conclusion de la décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires est un résultat important pour les Membres de l'OMC, dans le cadre de la poursuite du processus de réforme prévu à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture. Veiller à ce que les méthodes relatives aux contingents tarifaires ne provoquent pas de sous-utilisation des contingents constitue un aspect important des engagements pris en matière d'accès aux marchés lors du cycle d'Uruguay. Selon nous, le projet de texte recommandé par le Comité trouve le juste équilibre entre la résolution des préoccupations liées à la sous-utilisation et la garantie de flexibilités permettant un traitement

spécial et différencié suffisant et approprié pour les pays en développement Membres. Nous nous réjouissons également du fait qu'avec ce résultat, l'annexe B n'existera plus et que les Membres accepteront les dispositions du paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation. Nous remercions particulièrement le Président du Comité de l'agriculture pour les efforts patients et persévérants qu'il a déployés afin d'aboutir à ce résultat, et remercions les autres Membres de l'OMC pour leurs efforts, en particulier le Costa Rica pour ses conseils techniques.

1.49. Le représentant de la Barbade a fait la déclaration suivante:

1.50. La Barbade se joint aux autres délégations pour féliciter tous les Membres de l'OMC suite à la décision de ce matin sur le paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation. Nous tenons à remercier le Président du Comité de l'agriculture et le Secrétariat de l'OMC pour leurs efforts inlassables. La décision d'aujourd'hui est une victoire pour le multilatéralisme et pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles, tel que l'incarne l'Organisation. C'est une incitation positive pour nos travaux dans la perspective de la CM12. Nous espérons donc que nous pourrions tirer parti de cet élan pour obtenir des résultats dans d'autres domaines tels que les subventions à la pêche, l'agriculture, le commerce électronique, la lutte de l'OMC contre la pandémie ainsi que le développement et le traitement spécial et différencié dans des domaines transversaux à l'OMC. La Barbade reste déterminée à jouer son rôle à ces fins.

1.51. Le représentant de l'Argentine a fait la déclaration suivante:

1.52. L'Argentine tient également à remercier les présidents du Comité de l'agriculture qui nous ont guidés tout au long de ce processus. Nous remercions le Secrétariat et toutes les délégations impliquées. Nous sommes convaincus que c'est là une source d'inspiration. Elle offre l'occasion de répondre à de nouveaux défis et de faire avancer la réforme agricole dans la perspective de la CM12 – car c'est la seule manière de relever les défis d'aujourd'hui et de demain en matière de sécurité alimentaire, entre autres.

1.53. Le représentant des États-Unis a fait la déclaration suivante:

1.54. Nous souhaitons nous joindre aux autres délégations pour adresser nos sincères remerciements au Président du Comité de l'agriculture et à tous les Membres, notamment et surtout à la délégation du Costa Rica, pour leurs efforts diligents, en particulier au cours de l'année écoulée et dans les quelques derniers jours, pour parvenir à une solution équilibrée permettant d'amender le mécanisme en cas de sous-utilisation prévu dans la Décision de Bali sur les contingents tarifaires. Pour arriver à ce consensus, il a fallu un travail sans relâche, de la souplesse et une patience considérable de la part de tous les Membres. Grâce à ces efforts remarquables, nous avons désormais un accord amélioré sur la Décision de Bali sur les contingents tarifaires. Les États-Unis tiennent également à saisir cette occasion pour réaffirmer leur soutien résolu à l'Ukraine en cette période d'une difficulté inimaginable. Ils condamnent l'attaque préméditée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, et nous soutenons et approuvons les déclarations faites par l'UE, le Royaume-Uni, l'Australie et d'autres, qui demandent à la Russie de cesser immédiatement d'user de la force contre l'Ukraine.

1.55. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

1.56. Nous remercions les Membres, le Comité de l'agriculture et le Secrétariat pour leurs efforts inlassables afin de trouver un consensus sur cette question. Le Nigéria croit au système commercial multilatéral. Nous continuerons de soutenir toute mesure positive qui aidera les Membres à parvenir à des résultats fructueux, surtout en matière d'agriculture, l'une des questions les plus importantes pour les Membres de l'OMC. Nous prions instamment les Membres d'envisager également la convergence des points de vue dans d'autres domaines de l'agriculture actuellement en négociation. Cela contribuera considérablement à faire de la CM12 une plus grande réussite.

1.57. Le représentant de la Norvège a fait la déclaration suivante:

1.58. Comme d'autres, la Norvège tient à féliciter les Membres pour cet accord sur l'amendement du mécanisme de Bali en cas de sous-utilisation. Nous saluons les efforts du Président actuel du Comité de l'agriculture ainsi que de ses prédécesseurs, qui ont travaillé avec diligence au fil des années pour parvenir à ce stade. Nous remercions également les délégués qui ont participé au

processus ainsi que le Secrétariat, qui a accompli un travail formidable à l'appui des Membres sur cette question. La Norvège a également pris note des préoccupations soulevées par les Membres sur la situation qui affecte la sécurité alimentaire mondiale. Nous partageons leurs préoccupations. Comme d'autres Membres qui se sont exprimés avant moi, nous sommes très clairs quant à ceux qui sont responsables de cette situation. La Russie est responsable par ses actes, avec le soutien du Bélarus. Ces deux pays ont semé la destruction et la souffrance humaine à grande échelle, dans des proportions atroces. Des millions de réfugiés ont été déplacés. De même, la Russie est directement responsable des répercussions sur les systèmes alimentaires mondiaux et des conséquences qui se feront sentir dans le monde entier, en particulier parmi les populations pauvres. Pour ces raisons, nous demandons à la Russie de cesser immédiatement sa guerre contre l'Ukraine et de rapatrier ses soldats.

1.59. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

1.60. Le Japon se réjouit du consensus relatif à l'examen de la Décision de Bali sur les contingents tarifaires. Nous saluons le travail considérable accompli sur cette question importante et les efforts inlassables qu'ont consentis le Président du Comité de l'agriculture et ses prédécesseurs, ainsi que le Secrétariat. Permettez-moi également de soutenir la déclaration faite par l'Ukraine et de me joindre aux intervenants précédents. Le Japon a condamné la récente agression contre l'Ukraine dans les termes les plus fermes, car elle porte clairement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, constitue une grave violation du droit international qui interdit l'usage de la force, et porte gravement atteinte à la Charte des Nations Unies. L'agression russe contre l'Ukraine nous concerne aussi du point de vue de ses répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale, y compris ses graves effets sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales et sur l'instabilité des prix des denrées agricoles. Nous demandons aux Membres de maintenir leurs marchés agro-alimentaires ouverts et de ne pas prendre de mesures injustifiées de restriction des exportations. La question de la contribution possible de l'OMC dans un tel contexte est pertinente et nous devons nous en saisir immédiatement, notamment du point de vue du travail de surveillance dans les organes ordinaires. Le Japon a fermement demandé à la Russie de cesser son attaque et de rapatrier ses troupes immédiatement en territoire russe. C'est le seul moyen de faire cesser les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, dont de nombreux pays commencent à souffrir. Le Japon est solidaire de l'Ukraine et de son peuple, avec la communauté internationale.

1.61. Le représentant de l'Uruguay a fait la déclaration suivante:

1.62. Permettez-moi de commencer par remercier les quatre précédents présidents du Comité de l'agriculture pour les efforts colossaux qu'ils ont déployés afin de parvenir à la décision d'aujourd'hui, que nous nous apprêtons à approuver. Nous sommes également fiers d'avoir modestement contribué à la conclusion de cette décision par l'intermédiaire du Président en exercice de ce comité. Nous souhaitons aussi remercier la délégation du Costa Rica pour sa précieuse contribution à la solution trouvée. Nous remercions particulièrement toutes les délégations qui ont participé aux consultations du Comité de l'agriculture d'avoir fait preuve de flexibilité et d'un esprit de compromis pour parvenir au résultat d'aujourd'hui. Nous espérons que cela servira d'exemple et d'inspiration pour aboutir à un résultat plus ample et plus large dans cette organisation, notamment à l'occasion de la prochaine Conférence ministérielle.

1.63. Le représentant de l'Islande a fait la déclaration suivante:

1.64. Nous nous félicitons du résultat positif de la réunion d'aujourd'hui, suite à l'accord trouvé par les Membres au terme de l'examen de la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires. C'est la preuve que l'OMC peut obtenir des résultats. Mais les circonstances dans lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui sont loin d'être ordinaires. Un Membre – la Russie – a attaqué un autre Membre – l'Ukraine. Cette invasion est non provoquée, injustifiable et brutale. Cette agression par la Russie entraîne des destructions massives et des souffrances humaines indicibles parmi la population ukrainienne. En outre, l'attaque de la Russie contre l'Ukraine a provoqué un choc économique d'ampleur mondiale qui concerne tout à fait notre débat du jour – lié à la réduction de l'offre alimentaire mondiale – et qui impose une pression considérable sur les prix. Le coût s'en fait déjà sentir, comme on l'a entendu dire aujourd'hui, et il affectera les pays en développement de manière disproportionnée. L'Islande réaffirme son soutien sans faille en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, dans ses frontières internationalement reconnues. Nous demandons à la Russie de cesser son agression et de retirer immédiatement ses forces du territoire de l'Ukraine.

1.65. Le représentant de la Géorgie a fait la déclaration suivante:

1.66. Nous prenons note avec une grande satisfaction de la décision unanime qu'ont prise les Membres de l'OMC sur la question du fonctionnement de la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires. La Géorgie condamne dans les termes les plus fermes l'agression non provoquée, injustifiée et préméditée de l'Ukraine par la Russie, qui représente une violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et qui met en péril la paix et la sécurité internationales. Nous demandons à la Russie de mettre fin immédiatement et sans aucune condition préalable à son agression militaire contre l'Ukraine, et de retirer ses forces militaires du territoire d'un État démocratique souverain. En conclusion, nous réaffirmons notre soutien sans faille en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

1.67. Le représentant du Taipei chinois a fait la déclaration suivante:

1.68. Nous saluons la décision sur le mécanisme en cas de sous-utilisation des contingents tarifaires et remercions le Comité de l'agriculture et son Président, ainsi que le Secrétariat, pour leurs efforts visant à trouver un consensus concernant l'administration des contingents tarifaires. Ce succès est plus que nécessaire en ces temps difficiles. C'est un excellent exemple pour que les Membres de l'OMC parviennent au consensus sur d'autres questions importantes et aboutissent à des résultats solides. Nous nous joignons à d'autres intervenants pour faire part de nos graves préoccupations au sujet de la guerre, qui a profondément perturbé la chaîne alimentaire mondiale. L'OMC est l'enceinte appropriée pour débattre de ces perturbations de la chaîne alimentaire mondiale et des questions liées à la sécurité alimentaire.

1.69. Le représentant de la Suisse a fait la déclaration suivante:

1.70. La Suisse salue l'accord trouvé aujourd'hui sur le mécanisme de Bali relatif aux contingents tarifaires. Nous tenons à remercier le Président du Comité de l'agriculture et tous les délégués qui ont contribué à trouver cette solution. C'est un signal important qui témoigne de la capacité que nous avons encore de parvenir au consensus. La Suisse partage les préoccupations exprimées par d'autres Membres aujourd'hui concernant le risque actuel d'insécurité alimentaire mondiale. Elle condamne l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie dans les termes les plus fermes. Elle demande à la Russie de respecter ses obligations internationales et de mettre un terme à ses actes, de retirer ses troupes et de contribuer à la désescalade. En outre, pour atténuer l'incertitude mondiale au sujet des marchés internationaux, nous demandons aux Membres de maintenir les marchés ouverts et de ne pas prendre de mesures de restriction et d'interdiction des exportations lorsque c'est possible. Aujourd'hui plus que jamais, la transparence et la prévisibilité sont essentielles.

1.71. Le représentant du Canada a fait la déclaration suivante:

1.72. Tout d'abord, je souhaite faire une brève déclaration en faveur de l'adoption de cette décision du Conseil général – le premier résultat multilatéral sur l'agriculture depuis 2015. Je tiens à remercier le Président du Comité de l'agriculture pour son travail, qui a permis de guider les Membres vers une décision consensuelle sur cette question. Nous tenons à noter le travail considérable des précédents présidents et la contribution qu'ont apportée de nombreuses délégations, notamment celle du Costa Rica. Globalement, nous souhaitons remercier tous les Membres pour leur pragmatisme et leur implication constructive au cours des dernières années, qui nous ont permis d'aboutir à un résultat équilibré sur le fonctionnement futur du paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation prévu dans la Décision de Bali sur les contingents tarifaires. Alors que nous approchons de la CM12, j'encourage les Membres à continuer de faire preuve du même pragmatisme et du même esprit résolu à trouver des solutions que celui dont nous avons fait preuve dans la présente situation. J'en viens maintenant à la très grave question que d'autres Membres ont évoquée. Nous jugeons nécessaire de réaffirmer aujourd'hui que le Canada condamne fermement l'invasion injustifiable, non provoquée et illégale de l'Ukraine par le Président Poutine. Les attaques de la Russie ont des conséquences humanitaires considérables et provoquent la mort absurde d'innocents. Ce n'est pas qu'une attaque contre l'Ukraine. C'est une attaque contre le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, ainsi que contre la démocratie, la liberté et les droits de l'homme. Aujourd'hui, nous parlons d'agriculture. Je veux donc souligner combien il est important que nous discutons, en nous fondant sur des faits, de la manière dont l'OMC peut répondre

à la crise de la sécurité alimentaire mondiale que provoque l'invasion russe de l'Ukraine. Nul ne doit ignorer la seule et unique raison pour laquelle nous faisons face à cette crise. Les soldats de la Fédération de Russie sont en train de dévaster les infrastructures civiles de l'Ukraine, y compris les terres agricoles, les usines et les ports qui soutiennent la production et la fourniture d'une part importante de l'approvisionnement alimentaire mondial. Sans cette action militaire de la Russie, cette action illégale de la Russie, cette infrastructure fonctionnerait toujours. Sans cette action militaire, les cargos continueraient de transiter par la mer Noire. Sans cette action militaire, les cours mondiaux des denrées alimentaires n'augmenteraient pas autant qu'ils le font. La mesure la plus efficace qui pourrait être prise pour atténuer les problèmes de sécurité alimentaire, pour atténuer cette crise, consisterait pour la Russie à mettre fin à sa guerre et à retirer toutes ses troupes d'Ukraine. Le Canada rejette également toute proposition selon laquelle les mesures qu'il applique à la Russie en réponse à cette agression illégale limitent la capacité de tout autre Membre, y compris la Russie, à exporter ou à importer des produits agricoles et des engrais. Enfin, le Canada demeure attaché à l'OMC et à la poursuite de nos travaux ici, notamment sur les mesures commerciales collectives appropriées pour assurer au mieux la sécurité alimentaire. Nous espérons dialoguer avec les Membres pour veiller à ce que les marchés agricoles restent ouverts et prévisibles, et que les Membres évitent de mettre en œuvre des mesures injustifiées de restriction à l'exportation ou d'autres obstacles en réponse à cette crise.

1.73. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait la déclaration suivante:

1.74. Comme d'autres Membres, la Nouvelle-Zélande condamne dans les termes les plus fermes l'attaque non provoquée et injustifiée du Président Poutine contre l'Ukraine. L'invasion illégale par la Russie a entraîné des conséquences humanitaires massives et a provoqué la mort absurde d'innocents. Et nous commençons de cerner les graves répercussions sur l'approvisionnement alimentaire et les prix des denrées à travers le monde. La Nouvelle-Zélande se réjouit de la résolution, aujourd'hui, de la question du mécanisme en cas de sous-utilisation de la Décision de Bali sur les contingents tarifaires. Ce n'est pas un exploit négligeable, et c'est le fruit des efforts considérables qu'ont déployés les Membres et divers présidents du Comité de l'agriculture afin de clore de chapitre ancien. Comme de nombreux autres collègues, nous souhaitons saluer et féliciter tous les participants pour le travail considérable qu'ils ont accompli. C'est non seulement un accomplissement pionnier pour le Comité de l'agriculture, mais aussi une victoire importante pour l'OMC et pour le processus multilatéral de prise de décision. Elle démontre que le consensus peut être trouvé. Nous espérons tirer parti de ce résultat positif pour guider notre engagement ici, à l'OMC, et nous y voyons une source d'inspiration pour la suite.

1.75. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

1.76. Ma délégation apprécie les efforts importants déployés par le Président du Comité de l'agriculture, les Membres de l'OMC intéressés et le Secrétariat pour parvenir à un accord sur la question du fonctionnement futur du paragraphe 4 de la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires (WT/MIN(13)/39). La Fédération de Russie souhaite faire part de son soutien au projet de décision figurant dans l'annexe au rapport du Président du Comité de l'agriculture au Conseil général, paru sous la cote G/AG/32/Add.1. Selon nous, le libellé retenu garantit un traitement spécial et différencié approprié pour les Membres en développement. Nous tenons également à souligner que le consensus atteint aujourd'hui est la preuve du bon fonctionnement de la fonction de négociation de l'OMC. Nous espérons que d'autres résultats seront obtenus dans le cadre du processus de négociation en matière agricole. Je ressens de la compassion pour tous les participants à la réunion d'aujourd'hui, qui ont dû écouter de nombreuses interventions clairement hors de son cadre. Je suppose que ces interventions ne s'inscrivent que dans le cadre de la guerre de l'information que certains Membres conduisent contre mon pays. Ces Membres, hélas, pensent que l'OMC est l'enceinte appropriée pour de tels actes. Nous ne le pensons pas. Toutefois, puisque ces interventions ont été faites, je me sens obligé de répondre et de faire part de notre point de vue sur les questions liées à la sécurité alimentaire, soulevées par d'autres délégations, et de répondre aux allégations mensongères que certains Membres ont faites.

1.77. Tout d'abord, la Russie récuse la responsabilité qui lui est attribuée des perturbations du marché agricole international. Il convient de rappeler que la pandémie et les mesures protectionnistes connexes que certains Membres ont prises ont déjà gravement affecté les efforts mondiaux en faveur de la sécurité alimentaire depuis deux ans. En 2021, par exemple, les prix du blé et de l'orge ont augmenté de 31%. Les prix de l'huile de colza et de l'huile de tournesol ont augmenté de plus de 60%. Le prix de l'un des principaux engrais azotés a triplé au cours des 12

derniers mois. Dans ce contexte déjà préoccupant, au cours du dernier mois, mon pays a fait face à une agression économique sans précédent de la part de certains Membres de l'OMC. Naturellement, cela aura pour effet de réduire dans une certaine mesure l'approvisionnement en denrées agricoles en provenance de la Fédération de Russie, du fait des perturbations imposées aux importations russes traditionnelles de graines, de machines et outils agricoles, et de substances phytopharmaceutiques; de la hausse des coûts de transport de fret et d'assurance des produits provenant de Russie; de l'incertitude parmi les contractants en raison de possibles répercussions dues aux effets extraterritoriaux des sanctions; des menaces d'arraisonnements massifs de navires et d'avions cargo russes; de l'embargo contre les institutions financières russes, les sociétés de transport, les agences de soutien à l'exportation. En clair, il est étrange que ces mêmes Membres qui ont adopté un embargo économique total à l'encontre de la Russie l'accusent désormais d'influencer négativement les marchés. Sont-ils donc si naïfs qu'ils croient que les risques de crise alimentaire mondiale disparaîtront alors que leurs propres mesures restrictives et illégales resteront en vigueur?

1.78. Deuxièmement, nous souhaitons souligner que les forces militaires russes agissent sous des ordres stricts pour ne cibler exclusivement que des installations militaires et éviter les victimes civiles et les dommages causés aux infrastructures civiles. Les forces russes ne restreignent pas la liberté de mouvement des civils et maintiennent leurs efforts pour faciliter la circulation de navires étrangers dans les ports ukrainiens. En outre, la Russie apporte actuellement une aide aux régions orientales de l'Ukraine, abandonnées par le gouvernement ukrainien, en fournissant des semences de céréales. Nous espérons que cela aidera les producteurs agricoles à semer des céréales, des graines de maïs et de tournesol pendant le printemps pour alléger la demande mondiale croissante. Troisièmement, la Russie attache une grande importance à sa réputation de partenaire commercial fiable dans le monde. Nos organismes spécialisés travaillent sans relâche pour atténuer les conséquences négatives sur le commerce avec les pays de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient et d'autres. Nous appelons l'attention des Membres sur le fait que les exportations de céréales aux fins de l'aide humanitaire internationale se poursuivent sans aucune restriction sur la base des décisions du gouvernement de la Fédération de Russie. Enfin, puisque certains Membres répètent les mêmes déclarations politiques à chaque réunion, et que nous n'apprenons rien d'elles, je suggère que pour nous faire gagner du temps, ils présentent leurs points de vue collectivement et par écrit.

1.79. Le Président a remercié toutes les délégations pour leurs déclarations, dont il a été pris note. Il a rappelé que la question à l'examen concernait l'adoption d'une décision sur le paragraphe 4 de la Décision sur l'administration des contingents tarifaires. Pour répondre au point soulevé par la Fédération de Russie, il a indiqué que, comme d'habitude lors des réunions formelles, les déclarations de tous les Membres figureraient dans le compte rendu. Sur la base du rapport du Président du Comité de l'agriculture et à la lumière de l'échéance, fixée ce même jour, pour prendre une décision sur cette question, il a proposé que le Conseil général adopte le projet de décision figurant dans le document G/AG/32/Add.1.

1.80. Le Conseil général en est ainsi convenu.²

1.81. Le Président a félicité tous les Membres pour leur pragmatisme et leur esprit constructif – qui a facilité l'élaboration d'une solution. Tel était l'esprit qui devrait caractériser les travaux des Membres, et il les remerciait tous pour cette action positive. Une fois encore, au nom du Conseil général, il a remercié chacun, en particulier le Président du Comité de l'agriculture, qui avait travaillé sans relâche pour trouver une solution à cette question.

² La décision a été distribuée sous la cote WT/L/1132.